



Mars 2022

## **Rapport annuel 2021 du Comité de surveillance du PLAN « CARDIF Multi-Plus PERP et BNP Paribas Multiplacements PERP »**

Rapport établi à partir des informations fournies par l'assureur CARDIF, en application de l'article L 144-2-III du code des assurances.

### **Rappel**

Le Plan CARDIF Multi-Plus PERP / BNP PARIBAS Multiplacements PERP est un contrat d'assurance vie groupe en vue de la retraite souscrit par l'UFEP auprès de l'assureur CARDIF.

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats d'assurance-vie groupe (ou collectifs) auprès de CARDIF, compagnie d'assurance de BNP Paribas ou d'ASSU-VIE (filiale de Groupama et de BNP Paribas).

En adhérant à votre PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a vocation à vous représenter auprès de la compagnie d'assurance et à vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur qui est tenu de lui fournir chaque année un rapport sur ces éléments.

Le présent document a été établi par votre comité de surveillance à partir des informations fournies par l'assureur.

### **Liste des membres du Comité de surveillance du « Cardif Multiplus PERP- BNP Paribas Multiplacements PERP »**

M. **Patrick JOACHIMSMANN**, Président du Comité, nommé par le Conseil d'administration,

M. **Jean-Louis CAYROL**, personnalité qualifiée, ancien délégué général de l'association,  
Mme **Patricia CHASSAGNE**, adhérente et ancienne Conseillère en Gestion de Patrimoine Indépendante,

Mme **Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU**, adhérente, ex-médiatrice auprès du réseau France de BNP Paribas, membre de l'Association nationale des médiateurs et du Club des médiateurs de services au public,

M. **Thibault COUTURIER**, adhérent rentier, membre d'un conseil de surveillance du fonds de retraite d'une grande banque.

UFEP Association d'épargnants, partenaire de CARDIF et d'ASSUVIE - Régie par la loi de 1901 et les articles L.141-7 et R.141-4 du Code des Assurances

Agrément GERP sous le n° 437 498 652/GP61 auprès de l'ACPR, articles L.144-2 et R.144-4 à R.144-17 du Code des Assurances  
Siège social et bureaux : 1 rue des Fondrières, 92728 NANTERRE – contact@ufep.fr - INSEE : 437 498 652 000 35

## **Environnement macro-économique et financier**

L'exercice 2021 est placé sous le signe de la reprise et d'un regain de confiance pour l'avenir.

La reprise de l'activité a été sensiblement plus forte qu'attendue. Les tensions sur les chaînes de production et l'envolée des prix de certaines matières premières (pétrole et gaz notamment) ont relancé les poussées inflationnistes. A ces facteurs conjoncturels se sont ajoutés des causes plus durables (tension sur le marché du travail, hausse des salaires) qui ont amené les Banques Centrales à réviser leurs hypothèses d'inflation à la hausse. Ce contexte les conduit à resserrer les politiques monétaires accommodantes, annoncer un ralentissement progressif des achats d'actifs et organiser la remontée des taux d'intérêts. Dans le même temps, les Etats sont restés en soutien de l'économie réelle via des plans de relance (infrastructures et transitions écologiques) ou des plans d'aides ciblés sur les secteurs affectés par la pandémie (tourisme, loisirs), avec comme conséquence une augmentation significative de leur endettement.

En France, dans ce contexte, il faut noter une collecte très importante au niveau du secteur bancaire, de l'épargne accumulée lors de la crise du Covid en 2020. La Gestion d'Actifs a ainsi bénéficié de la forte remontée des bourses mondiales et s'est efforcée de gérer la reprise des tensions inflationnistes.

L'assurance Vie en profite pour effectuer un véritable rattrapage avec un engouement marqué pour les Unités de Compte. Les nouveaux produits Retraites PER continuent de progresser. Ils constituent pour les assureurs un véritable succès commercial. Une réflexion sur le niveau des frais, initiée par le ministre de l'Economie et des Finances, a abouti au début de l'année 2022 à un accord de place qui insiste sur la mise à disposition des épargnants d'une véritable transparence en matière tarifaire.

## **Point sur la gestion financière du PERP au cours des 12 mois 2021**

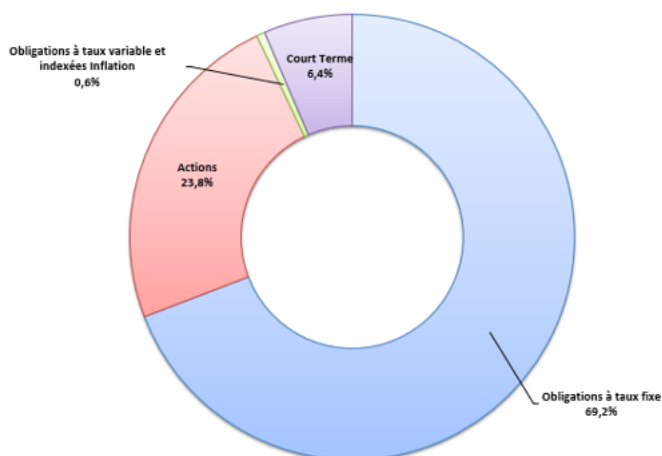
### **Le fonds cantonné en euros : composition et performance :**

- A fin décembre 2021, la valeur boursière du fonds s'élève à 194 M€, en baisse de 4% par rapport à 2020. Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques ; de plus ce PERP n'est plus commercialisé depuis 2 ans.
- L'ensemble de la poche Obligataire (Taux fixes, variables, court terme) représente 76,2% de l'actif contre 79,1% en 2020. En fait, la part des Obligations à taux fixe chute (- 2,9%) au profit de la poche Actions. Les arbitrages effectués depuis 2020 ont permis d'engranger d'importantes plus-values latentes. Ces évolutions du portefeuille sur l'ensemble de l'exercice entraînent un accroissement de la sensibilité de l'actif au risque Actions et mécaniquement une décreue de l'exposition au risque de Taux.
- Une analyse plus détaillée de la poche Obligataire fait apparaître à l'inverse de 2020 un renforcement du poids des emprunts d'Etats (à 46,9% vs 41,4% en 2020) et reflète la recherche des meilleurs ratios rendement / risque entre la poche « crédit » (obligations privées) parfois jugée d'un prix trop élevé et la poche « Etats » (obligations souveraines). Au sein du portefeuille d'obligations privées, le secteur financier représente 48% de l'ensemble (39,8% en 2020).

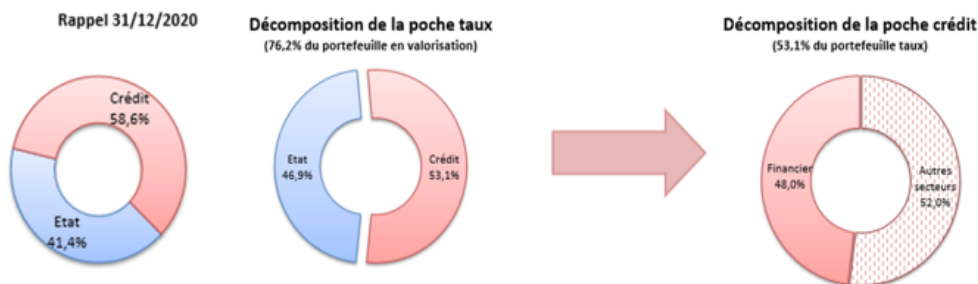
- En 2021, le fonds a enregistré une activité importante sur la poche Actions, notamment sur le marché américain des « future » témoignant d’une gestion très active de couverture du portefeuille.
- A noter que la qualité du portefeuille demeure au niveau A.
- Le taux de rendement servi en 2021 aux assurés a été de **0,5 %** net de frais : frais de gestion courante, participation aux résultats de la Gestion d’Actifs, et dotation aux provisions pour participation aux bénéfices (PPB) qui appartiennent aux adhérents. Le taux de rendement brut s’élève à 1.73%.
- La revalorisation des rentes au titre de 2021 est de 0,5%.

**Les membres réaffirment par ailleurs leur vigilance sur le traitement intergénérationnel équitable des adhérents dans le contexte d’un Fonds dont la commercialisation est arrêtée.**

Capitalisation du fonds euros en valeur boursière : 194 M d'EUR



Analyse de la poche de taux



### Les frais prélevés sur les actifs

	Frais prélevés pour l'assureur			Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés
	Gestion	Performance de gestion financière	Rétrocessions de commissions		
Fonds Général - Frais maximum contractuels	0,70%	0,173%		Pas de frais annuels prévus	
<b>Fonds Général - Frais prélevés en 2021</b>	0,70%	0,173%		0,00%	0,873%
<b>Unités de compte</b>					
Frais maximum contractuels	0,96%	100% des frais prélevés au titre de la performance financière sont rétrocédés		0,00%	0,96%
<b>Frais prélevés en 2021</b>	0,96%			0,00%	0,96%

Le total des frais perçus par l'assureur pour les capitaux affectés au fonds en euros s'élève donc à 0,873%. Pour les capitaux affectés aux supports en unités de compte le total des frais est variable selon les supports (avec un maximum de 0,96% perçus par le biais d'une diminution du nombre d'unités)

### Les Principaux supports en Unités de Compte (U.C) choisies par les adhérents

Les adhérents ont à leur disposition près de 900 supports en U.C. représentant un encours total de 189 M€. Les plus représentatifs en encours au 31/12/2021 sont repris ci-dessous avec mention de leur poids dans le total :

	Encours au 31/12/2021	Répartition (en%)
EUROSE 0.96% PERP	6 545 658,71	3,46%
CARMIGNAC INVESTISSEMENT 0.96% PERP	5 250 711,90	2,78%
CARMIGNAC PATRIMOINE 0.96% PERP	4 965 576,80	2,63%
BNPP AQUA CL PERP 0.96%	4 945 485,90	2,62%
FID TAR 2030 EU FD A 0.96% PERP	4 304 344,84	2,28%
BNPP VAL FRANCAISE ISR C 0.96% PERP	4 290 024,60	2,27%
BNPP ACT RDT 0.96% PERP	4 147 044,12	2,19%
COMGEST MDE C 0.96% PERP	3 946 061,55	2,09%
COMGEST RENAISSANCE EUR C 0.96% PERP	3 732 397,88	1,98%
CAMGEST AVENIR INV O 0.96% PERP	3 622 743,45	1,92%

Au cours de l'exercice 2021 très dynamique la quasi-totalité des UC ont réalisé des performances positives et pour nombre d'entre elles très positives (69 sont à plus de 30%). Le support le plus choisi, la sicav EUROSE a affiché une performance de + 7% vs -4,26% en 2020.

AU 31/12/2021, 1489 contrats étaient investis sur un ou plusieurs supports « H2O » pour un encours total de 6,7 M€. L'UFEP en relation avec l'assureur CARDIF suit de très près le dénouement de ces encours. La commercialisation de l'ensemble des fonds gérés par la société H2O a été suspendue par CARDIF Assurance Vie.

## **Les données statistiques sur la vie du plan.**

### Les adhérents

Au cours de l'exercice, le nombre d'adhérents a diminué pour atteindre 11 326 (dont 647 rentiers) contre 12 945 en 2020. Au cours de cette période, le plan a enregistré 1202 sorties en capital (hors sorties en rente) dont 1152 transferts individuels sortants (543 en interne) et 50 rachats exceptionnels. Les transferts individuels sortants sont des transferts vers les PER individuels : BNP Paribas Multiplacements (10), BNP Paribas Multiplacements Privilège (38) et CARDIF Essentiel Retraite et CARDIF Elite Retraite (495).

### Les adhésions

Le plan a enregistré 73 adhésions nouvelles, en fait des transferts entrants initiés avant la fermeture à la commercialisation (octobre 2020) mais qui ont pris effet en 2021.

### Liquidations (passage en rente)

570 assurés ont liquidé leur PERP. Il s'agit de 94 nouveaux rentiers et 476 versements uniques.

### Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 348 M€ en retrait par rapport à 2020 (368M€) avec un encours moyen par adhérent de 30 755€.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 23 M€ (38 M€ en 2020).

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 48% sur le fonds en euros et 52% sur les unités de compte.

Il faut signaler que près de 73% des adhérents n'ont pas fait de versement en 2021 (65% en 2020).

## **Les réclamations**

En application de l'article 144-14 du code des assurances, le Comité de surveillance s'est tenu informé des réclamations parvenues directement au service réclamations de l'assureur et des réponses qui y ont été apportées.

Il faut rappeler cependant qu'une partie des réclamations est traitée en amont du service réclamations, directement par les distributeurs et que ces dossiers ne sont pas pris en compte dans le système statistique du service réclamations de l'assureur.

Il convient aussi de noter qu'à la suite d'une demande de l'UFEP d'avoir une vision exhaustive du sujet « Réclamation » par l'Assureur CARDIF les réclamations orales sont maintenant indiquées et qu'à partir du mois de mars 2022 sont également prises en

compte les réclamations écrites et orales du périmètre « Retraite » traitées par le réseau de la banque de détail de BNP Paribas sans disposer toutefois du détail par produit. Pour 2021, la livraison d'un nouvel outil rend les chiffres CARDIF par produits PERP peu significatifs.

Sur l'exercice, 22 réclamations écrites sont relevées. Pour l'ensemble des PERP les réclamations orales s'affichent à 1817.

**Les adhérents reprochent majoritairement à l'assureur un manque de visibilité et des délais de traitement trop longs.** Des actions de fond sont en cours pour pallier ces reproches.

### **Budget du Comité pour 2021 / 2022**

Pour faire fonctionner le Comité de surveillance il est prévu un budget total de charges de 14 903€, réparties en charges spécifiques de fonctionnement du Comité (5 500€), en charges générales de fonctionnement (5 288€) et charges générales de communication (4 115€).

### **Les actions commerciales menées en 2020**

Depuis le 01/10/2020 et le lancement des PER, les PERP ne sont plus commercialisés

### **Avis du Comité**

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **CARDIF Multi-Plus PERP et du BNP PARIBAS Multi placements PERP** son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance du **CARDIF Multi-Plus PERP et du BNP PARIBAS Multi placements PERP du 24 mars 2022**. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet [www.ufep.fr](http://www.ufep.fr) et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 24 mai 2022, sur le site de vote <https://ufep.vote.voxaly.com>.

### **Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan**